



## FRANCHE-COMTÉ

### STRUCTURE GLOBALE DU PROGRAMME

Le Programme opérationnel (PO) est décomposé en **6 axes d'intervention** complétés par 2 axes dédiés à l'assistance technique :

**Axe 1 :** Assurer le développement et la pérennité de l'économie franc-comtoise en soutenant l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de services

**Axe 2 :** Promouvoir l'utilisation intelligente des TIC en faveur de la société et de l'économie

**Axe 3 :** Assurer un développement durable de la Franche-Comté en limitant sa consommation énergétique

**Axe 4 :** Mettre la formation et la qualification au service d'une économie locale pourvoyeuse d'emplois

**Axe 5 :** Favoriser une approche intégrée du développement urbain durable

**Axe 6 :** Promouvoir un développement touristique durable du Massif du jura

Comme le prévoit le cadre réglementaire pour les régions en transition, 60% des crédits FEDER doivent être concentrés sur les Objectifs thématiques (OT) 1 à 4, et l'OT 4 doit représenter au minimum 15% de l'enveloppe. Ces deux conditions sont remplies :

- les OT 1 à 4 représentent 73,5% de l'enveloppe totale,
- l'OT 4 sur l'économie décarbonée représente 29,2% du montant total de FEDER.

L'obligation de concentration sur le FSE est également respectée puisque 100% des crédits sont concentrés sur une seule priorité d'investissement. Enfin, en conformité avec l'article 7.2 et 7.4 du règlement (UE) n°1301/2013, 17,2% du FEDER sont consacrés à un axe urbain spécifique, dont 7,95% sur les quartiers prioritaires.

**Les règlements européens FSE et FEDER de la programmation 2014-2020 contiennent la possibilité d'un soutien direct à l'économie sociale et solidaire (ESS) et à l'entrepreneuriat social à travers leurs priorités d'investissement.**

Afin d'aider les acteurs de l'ESS à bénéficier de ces opportunités de financement pour le développement de leurs projets, l'Avise et le RTES se sont associés pour conduire une analyse de leur déclinaison en France. Cette analyse s'est concentrée sur les Programmes opérationnels FEDER-FSE élaborés par les Conseils régionaux, une grande partie des fonds étant déployée dans ce cadre. Pour en savoir plus sur le périmètre et les limites de ce travail, consultez la note de synthèse de l'analyse des PO régionaux, en ligne sur [www.avise.org](http://www.avise.org) et [www.rtes.org](http://www.rtes.org).

## ANALYSE DES THÈMES TRAITÉS PAR LE PROGRAMME

### Économie sociale et solidaire

Dès la première page du PO Franc-Comtois, la place de l'économie sociale et solidaire (ESS) est mise en avant : « avec l'apparition des premières coopératives au XIII<sup>ème</sup> siècle, la Franche-Comté est le berceau de l'Économie sociale et solidaire en France. Cette culture coopérative historique en fait une région initiatrice d'innovations et d'expérimentations, dans laquelle le développement de l'ESS connaît un fort soutien politique. Aujourd'hui, l'économie sociale et solidaire pèse 11% de l'emploi salarié et 15% de l'emploi privé en Franche-Comté, soit plus de 45 000 personnes réparties dans près de 4 000 établissements et représentant plus de 11% de la richesse économique régionale ».

Le soutien à la création d'entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) est identifié comme un facteur de compétitivité de l'économie régionale, à condition de développer un accompagnement spécifique pour les projets de création d'entreprises de l'ESS, à chaque étape du parcours de création.

**Toutefois, il n'existe aucune mesure spécifiquement dédiée à l'économie sociale et solidaire.** En effet, les entreprises sont comprises dans le PO au sens communautaire c'est-à-dire : toute entité, indépendamment de sa forme juridique, qui exerce une activité économique. Appartiennent également au champ des entreprises, les associations qui vendent et produisent des biens et services, même sans but lucratif, dans la mesure où elles produisent une comptabilité analytique. Les entreprises de l'ESS ont de fait accès à l'ensemble des objectifs spécifiques (OS) du PO à destination des entreprises.

**Le soutien est ainsi réparti, dans différents axes et sur différentes mesures :**

- Une attention particulière sera apportée à l'ESS dans la sélection des projets de l'OS 1.2 (axe 1) visant à la structuration de l'écosystème régional de l'innovation pour favoriser sa contribution à la dynamique RIS3 : « du projet au marché »
- Une attention particulière sera apportée aux projets d'économie sociale et solidaire dans l'OS 1.3 (page 45 et suivantes) : « Accroître le nombre de créations et de transmissions/reprises d'entreprises »

### Entrepreneuriat social

L'OS 1.3 « Accroître le nombre de créations et de transmissions/reprises d'entreprises » soutiendra les actions suivantes :

- Sensibilisation (Actions de diffusion de l'entrepreneuriat, sensibilisation et promotion, Promotion et développement de l'essaimage et de la transmission, Entrepreneuriat social)
- Accompagnement (Soutien aux pépinières, couveuses, incubateurs d'entreprises : personnel, prestation, équipements, coaching, Soutien aux organismes d'accompagnement à la création d'entreprises, dans leurs missions d'accueil des porteurs de projets, de montage et de suivi des nouvelles entreprises : coaching, missions d'accompagnement).
- Financement (Participation au financement des projets de création et de reprise d'entreprises en mobilisant des outils d'ingénierie financière (capital-investissement, garanties, prêts et avances remboursables...).

Les associations et réseaux pourront également être bénéficiaires du soutien apporté par le FEDER dans le cadre de l'OS 1.4 « Accroître la compétitivité des entreprises et des filières » (investissements productifs, immatériels, etc.).

### Innovation sociale

Le soutien à l'innovation des entreprises ou le développement des politiques publiques de soutien à l'innovation repose sur une acception large de la notion d'innovation, incluant donc l'innovation sociale.

## Insertion par l'activité économique

Dans le cadre de l'OS 1.4 « *Accroître la compétitivité des entreprises et des filières* », le FEDER apportera un soutien spécifique au développement des entreprises de l'insertion par l'activité économique : équipements techniques (acquisition de matériel) et aménagement de locaux. Cette proposition a été élaborée sur la base de l'ancienne programmation et à partir du diagnostic d'un réel besoin spécifique à ces structures.

Dans le cadre de l'OS 4.1 « *Améliorer les connaissances de base des personnes faiblement qualifiées* », et dans le respect de l'articulation avec le PO national, les actions proposées au titre de cet objectif peuvent correspondre à une des étapes du parcours des publics en difficulté d'insertion professionnelle. Dans ce cas, les Départements viendront en appui aux prescripteurs de formation.

## Coopération

Dans le cadre de l'OS 1.4 « *Accroître la compétitivité des entreprises et des filières* », l'un des objectifs identifiés consiste en la structuration et l'organisation de filières (existantes ou émergentes) dans un écosystème performant. Le FEDER pourra soutenir de nouvelles filières locales de réemploi, valorisation matière ou énergétique, par le développement d'activités nouvelles ou par des coopérations, dans une perspective de développement d'une économie circulaire et d'écologie industrielle et territoriale créatrice d'emplois.

Les PTCE ne sont pas mentionnés en tant que tels mais pourront s'intégrer aux actions de l'objectif spécifique 1.4.

## MAQUETTES FINANCIÈRES DÉDIÉES

AXE	FONDS CONCERNÉ	OBJECTIF THÉMATIQUE (OT) CONCERNÉ	SOUTIEN UE	FINANCEMENT TOTAL	TAUX DE COFINANCEMENT UE
<b>Axe 1</b>	FEDER	OT 1	27,5 M€	45,8 M€	60%
	FEDER	OT 3	26,3 M€	75,2 M€	35%
<b>Axe 2</b>	FEDER	OT 2	10,3 M€	17,2 M€	60%
<b>Axe 3</b>	FEDER	OT 4	44 M€	110 M€	40%
<b>Axe 4</b>	FSE	OT 10 PI c	32,4 M€	64,8 M€	50%
<b>Axe 5</b>	FEDER	OT 6	14 M€	40 M€	35%
	FEDER	OT 9	12 M€	20 M€	60%
<b>Axe 6</b>	FEDER	OT 3	2,8 M€	9,3 M€	30%
	FEDER	OT 6	8,8 M€	29,3 M€	30%
<b>Axe 7</b>	FEDER	SO	5,32 M€	8,7 M€	60%
<b>Axe 8</b>	FSE	SO	1,2 M€	1,9 M€	60%

En l'absence de mesure dédiée au soutien de l'ESS, de l'entrepreneuriat social ou de l'innovation sociale, il n'est pas possible d'établir avec précision le volume des fonds alloués spécifiquement à ce type de projets.

Cependant, à travers l'axe 1 du programme opérationnel, 53,8 M€ de FEDER sont consacrés aux entreprises et à l'innovation.

## DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

## Programmes intégrés

Les approches urbaines intégrées, articulées autour des deux pôles métropolitains de Franche-Comté, seront traitées dans l'axe 5, qui bénéficiera de 26 M€, répartis en 2 enveloppes :

- l'une dédiée à la réhabilitation des espaces dégradés par l'intermédiaire de l'OT6 (14 M€)
  - l'autre consacrée aux quartiers prioritaires (12 M€) et près de 8% du FEDER par l'intermédiaire de l'OT 9.
- Cet axe permet ainsi de satisfaire à la condition réglementaire de consacrer au moins 5 % de l'enveloppe FEDER au développement urbain durable.

## Développement local

Il n'est pas fait mention du soutien de ce PO au développement local mené par les acteurs locaux. Cette thématique se retrouvera dans le Programme régional de développement rural.

## Micro-projets associatifs

Le PO régional ne contient pas de mention relative au soutien à l'émergence de micro-projets associatifs.

## Autres

Le PO indique que la cohésion sociale est particulièrement recherchée dans :

- **l'axe 3** par le renforcement de l'efficacité énergétique majoritairement ciblé sur les logements sociaux. Parmi les projets de mobilité durable de cet axe, certains contribueront à relier des quartiers isolés aux centre-bourgs.
- **l'axe 4** qui comporte des actions de formation et qualification, essentiellement à destination des demandeurs d'emploi et personnes éloignées de l'emploi.
- **l'axe 5**, par l'objectif spécifique à destination des quartiers prioritaires permettant d'améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables, avec une enveloppe minimum garantie (développement de services et opérations d'aménagement durable).

D'une manière générale, les associations peuvent être bénéficiaires de la quasi-totalité des OS du programme opérationnel. Leur rôle est souligné particulièrement dans :

- Le rôle des associations dans le développement des TIC dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la culture (Axe 2 du PO)
- Le développement d'une production d'énergies renouvelables en Franche-Comté (Axe 3 du PO)
- Le développement de la formation tout au long de la vie (Axe 4 du PO)
- Le développement de l'offre d'activités touristiques et la valorisation du patrimoine naturel et culturel, y compris le tourisme industriel (Axe 6 du PO)

## CONTACT

## Direction Europe

Région Franche-Comté - [info.europe@franche-comte.fr](mailto:info.europe@franche-comte.fr) – Tél. : 03 63 64 20 27

## À lire également

- **De nombreux documents, y compris le Programme opérationnel régional**, sur le site « l'Europe s'engage en Franche-Comté » : [www.europe-en-franche-comte.eu](http://www.europe-en-franche-comte.eu)
- **Fiche de synthèse sur la programmation régionale des FESI en Franche-Comté**, éditée par le CGET : [www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Programmes-2014-2020](http://www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Programmes-2014-2020)